

Fréjus : la mairie FN obligée d'ouvrir la mosquée pour l'Aïd

écrit par Templier | 20 septembre 2015



Extraits de l'article du Parisien : La mairie a en outre été condamnée à verser 1000 euros à l'association culturelle. Le tribunal administratif de Toulon a ordonné à [la municipalité FN de Fréjus \(Var\)](#) de laisser ouvrir la mosquée de la ville le 24 septembre, jour de [la fête de l'Aïd](#), a indiqué ce samedi Philippe Lottiaux, directeur général des services de la ville gérée par le [Front national](#).

Le tribunal a accepté en partie le référé-liberté déposé par l'association culturelle El Fath qui conteste le refus, par la mairie, d'ouvrir ce bâtiment dont les travaux viennent d'être terminés.

L'association El Fath avait demandé en juin à la municipalité, après avoir reçu l'aval de la commission de sécurité, l'autorisation d'ouvrir le bâtiment. La ville n'ayant pas répondu dans le délai de deux mois imparti, cela valait refus.

«Nous prenons acte de cette décision de [justice](#) et nous ne nous opposerons pas à l'ouverture de la mosquée le 24 septembre», a indiqué Philippe Lottiaux. «Maintenant, nous

allons préparer avec notre conseil la réponse que nous allons donner au juge administratif. Mais, intellectuellement et juridiquement, je vois mal comment nous pourrions délivrer une autorisation à un bâtiment qui fait, par ailleurs, l'objet de plusieurs procédures, dont certaines sont très lourdes», a-t-il noté

Délivré par l'ancienne municipalité de Fréjus, le permis de construire a souligné Philippe Lottiaux, «a été attaqué à la fois par le préfet et par la municipalité voisine de Saint-Raphaël pour non-respect des conditions de sécurité, de stationnement et de circulation». «Il y a également une procédure au pénal devant le tribunal d'instance de Draguignan, parce que le permis aurait pu être délivré frauduleusement par l'ancienne municipalité», a ajouté Philippe Lottiaux.

<http://www.leparisien.fr/provence-alpes-cote-d-azur/frejus-la-mairie-fn-obligee-d-ouvrir-la-mosquee-pour-l-aid-19-09-2015-5108075.php>

Bref, *non-respect des conditions de sécurité, de stationnement et de circulation...* mais le juge ordonne l'ouverture ! On a connu de nombreux commerces qui ont dû mettre la clé sous la porte pour moins que cela. Mais sans doute qu'ils n'étaient pas musulmans...

Affaire à suivre, gageons que David Rachline, le Maire de Fréjus, n'abandonnera pas si vite la partie... Et puis, pour une fois que même le préfet est opposé à l'ouverture d'une mosquée...

Templier